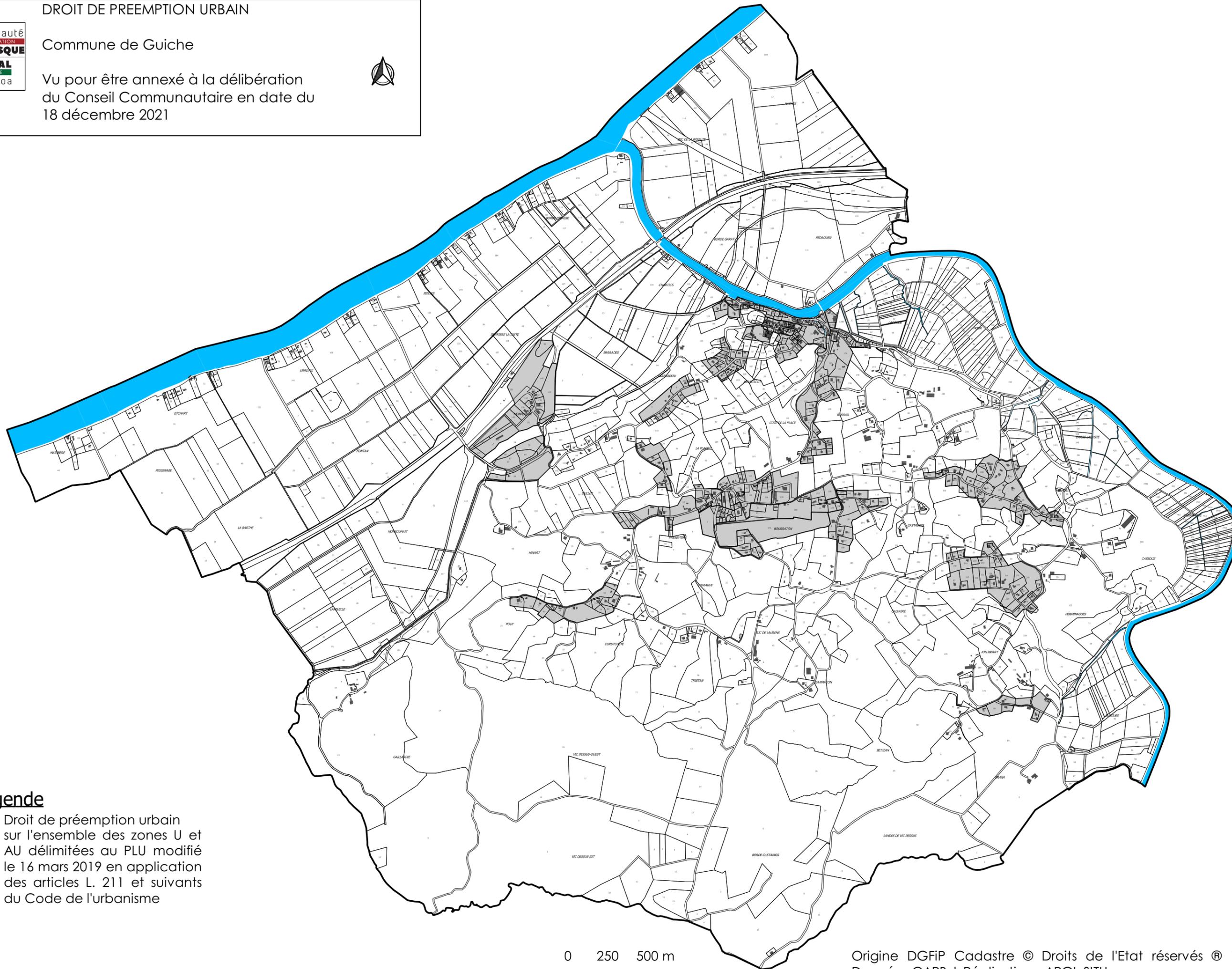


DROIT DE PREEMPTION URBAIN



Commune de Guiche

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
18 décembre 2021



Légende

■ Droit de préemption urbain
sur l'ensemble des zones U et
AU délimitées au PLU modifié
le 16 mars 2019 en application
des articles L. 211 et suivants
du Code de l'urbanisme

0 250 500 m

